

PROTOCOLE SANITAIRE RELATIF A L'ACCUEIL DES ENFANTS LORS DES TEMPS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 25 MAI 2020 JUSQU'A NOUVEL ORDRE

SIVOM VAL DE BANQUIERE- COMMUNE DE LA TRINITE

ECOLE : CHENE VERT ELEMENTAIRE

Après avoir pris connaissance du protocole mis en place dans le cadre scolaire au sein de l'établissement **Chêne Vert Élémentaire** et en cohérence avec les mesures et dispositions décidées par la commune de La Trinité voici ci-après les modalités d'accueil des enfants lors des trois temps périscolaires matin, pause méridienne et soir.

GESTES BARRIERES :



ROLE DES FAMILLES :

Les parents jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'épidémie du COVID 19, il est donc essentiel qu'avant l'arrivée de chaque enfant les familles :

- Apprennent les gestes barrières et sensibilisent leurs enfants à leur utilité.
- Contrôlent la température de leur enfant avant leur arrivée à l'école. Au-dessus de 37, 8 l'enfant ne pourra être accueilli.
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les enfants toutefois si la famille souhaite en fournir un à l'enfant celui-ci pourra le porter.
- Le personnel aura à sa disposition des masques en tissu conformes aux normes, ainsi que des gants et du gel hydroalcoolique qu'ils pourront utiliser à loisirs.
- Le masque est obligatoire pour les personnels intervenant auprès des enfants élémentaires.

- Les agents du SIVOM ne sont pas testés au Covid 19.

ACCUEIL DU MATIN :

Horaires :

L'accueil a lieu aux horaires habituels c'est-à-dire à partir de 7H30 jusqu'à 8H20.

Les familles sont invitées à passer par une animatrice en sonnant à l'interphone visiophone en téléphonant au numéro affiché à l'entrée.

Gestion des flux :

- Une signalisation via un panneau rappelant les consignes de distanciation sociale sera installée devant l'école et les enfants seront accueillis par un adulte un par un (sauf en cas de fratries).
- Systématiquement à leur arrivée les enfants sont invités à se laver les mains.
- Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des enfants souhaitant en être équipé.
- Pour rappel le masque chez l'enfant en école primaire n'est pas conseillé.
- En aucun cas les familles ne sont autorisées à pénétrer dans l'établissement.

Organisation :

- Les enfants sont accueillis un par un, ils sont invités à se laver les mains à leur arrivée. Ils sont répartis par classe en fonction de celles définies par l'école dans la salle polyvalente divisée en deux un espace CP et un espace cm2.
- Les enfants doivent suivre le sens de circulation mis en place lors des temps scolaires.
- Il sera rappelé les gestes barrières ainsi que les consignes de distanciation physique.
- Afin que ces consignes soient plus facilement comprises et appliquées par les enfants et pour les rendre plus ludiques des chansons, comptines et autres jeux seront mis en place par les animateurs
- Des marquages sont aménagés afin que les enfants puissent avoir des repères visuels.
- L'animateur assurant l'accueil de la famille vérifiera que l'enfant a bien son pique-nique, sa bouteille d'eau ainsi que deux serviettes en papier pour le repas de la pause méridienne.
- Ils sont remis à l'enseignant référent à l'heure de début de la classe.
- Les jeux collectifs, de ballons, ou amenant à un contact physique entre enfants sont interdits.
- Des jeux individuels respectant la distanciation physique seront proposés de préférence en extérieur.
- Les salles d'accueils lorsqu'elles seront utilisées seront aérées durant tout le temps d'accueil.
- Le matériel et les jeux personnels sont autorisés mais ne doivent pas être échangés entre enfants.
- Une caisse de petit matériel sera mise à disposition et désinfectés après chaque utilisation.

Encadrement :

Un taux d'encadrement élargi sera appliqué.

- 1 adulte pour 8 enfants en maternel au lieu de 1 pour 10 enfants.
- 1 adulte pour 10 enfants en élémentaire au lieu de 1 pour 14 enfants.

Il permettra de mieux sensibiliser les enfants au respect des gestes barrières et à la distanciation physique.

Hygiène :

Les salles d'accueils lorsqu'elles sont utilisées sont aérées dès 7H30 par les animateurs.

Le matériel est désinfecté à l'aide de spray mis à disposition pour les animateurs chargés de l'accueil.

Les agents communaux chargés du nettoyage interviendront à leur arrivée pour désinfecter les salles d'accueils utilisées.

PAUSE MERIDIENNE :

Horaires :

La pause méridienne a lieu aux horaires suivants pour les élèves de :

CP : 12H / 13H50	CE1 : 12H/ 13H50	CE2 : 12H/ 13H50	CM1 : 12H/ 13H50
CM2 : 12H / 13H50	(heure de repas 12H30)		

Les enfants sont récupérés par l'animateur référent de la classe à l'endroit convenu par l'établissement scolaire.

A l'issue du temps de pause les enfants sont remis par classe à l'enseignant référent de la classe.

Organisation :

- Lorsque l'animateur référent de la classe a récupéré les enfants ils les conduit tout d'abord par petits groupes aux sanitaires en suivant le sens de circulation mis en place dans le cadre du temps scolaire.
- Chaque enfant aura son propre pique-nique, sa propre bouteille d'eau et ses 2 serviettes en papier.
- Le repas se déroulera en extérieur dans un lieu défini à l'abri du soleil et du vent sur table avec chaises. Les enfants mangeront sur des tables de 2 de même classe (à plus de 1 m de distance l'un de l'autre) sous le préau.
- En cas de pluie les enfants mangeront dans la salle polyvalente par classe à tour de rôle et une animation sera proposée par un ou des animateurs dans ce même lieu, après un temps de désinfection du local.
- Le repas est pris en respectant une distance d'un mètre entre chaque enfant.
- A l'issue du repas les enfants sont invités à passer aux sanitaires par petits groupes.
- Les enfants d'une même classe pourront jouer librement en respectant la distanciation physique et les gestes barrières à des jeux personnels qu'ils auront amenés ou à des jeux évitant tout contact entre enfants et proposés par les animateurs.

Encadrement :

Un taux d'encadrement élargi sera appliqué.

- 1 adulte pour 8 enfants en maternel au lieu de 1 pour 10 enfants.
- 1 adulte pour 10 enfants en élémentaire au lieu de 1 pour 14 enfants.

Il permettra de mieux sensibiliser les enfants au respect des gestes barrières et à la distanciation physique.

Attention : Les repas de type pique-nique froid sont fournis par la famille. Aucun moyen de réchauffer les repas portés par l'enfant ne sera mis à disposition. La commune de La Trinité comme le SIVOM Val de Banquière décline toute responsabilité quant au pique-nique fourni par la famille.

Les consignes et recommandations quant au transport etc.... du pique-nique seront transmises aux familles habituellement utilisatrices du service de restauration par mail en amont.

Hygiène :

Du personnel communal en nombre est mis à disposition pour désinfecter les sanitaires après chaque passage d'enfants.

Par ailleurs, une désinfection sera réalisée entre chaque passage de classe sur les tables aménagées pour le repas en extérieur.

En cas de pluie les enfants seront invités à sortir de la salle de classe à 13H30 afin que le personnel communal puisse désinfecter et nettoyer les salles de classe.

ACCUEIL DU SOIR :

Horaires :

Accueil périscolaire : 16H30 à 18h00

Gestion des flux :

Les parents sont invités à sonner au visiophone ou contacter par téléphone l'animateur référent au numéro indiqué au portail.

Les parents peuvent se présenter à n'importe quel moment entre 16H30 et 17H30 pour récupérer leur(s) enfant(s).

Les parents sont invités à respecter les mesures de distanciation physique signalées à l'entrée de l'école et à respecter les horaires d'accueils.

Organisation :

Les enfants sont récupérés par l'animateur référent par classe à l'endroit identifié en concertation avec l'enseignant référent.

Les enfants sont invités à passer par classe aux sanitaires.

Ce goûter sera individuel (paquet de gâteaux emballages individuels, gobelets en plastique...)

Ce goûter est pris par classe dans les espaces définis. Dans la cour sous le préau si le temps le permet ou en salle polyvalente en cas de pluie.

Sont proposés à tous les enfants des jeux et activités respectant les mesures de distanciation physique.

Les enfants sont remis aux familles un par un (sauf en cas de fratries) par l'animateur référent.

Une étude sera mise en place à compter du 25 Mai pour les élèves d'élémentaires.

Encadrement :

Un taux d'encadrement élargi sera appliqué.

- 1 adulte pour 8 enfants en maternel au lieu de 1 pour 10 enfants.
- 1 adulte pour 10 enfants en élémentaire au lieu de 1 pour 14 enfants.

Il permettra de mieux sensibiliser les enfants au respect des gestes barrières et à la distanciation physique.

En cas de pluie les enfants mangeront dans les salles de classe ou salle polyvalente et une animation sera proposée par un ou des animateurs dans la salle de classe.

Hygiène :

Du personnel communal sera présent et sera chargé du nettoyage des sanitaires après chaque passage d'enfants.

Il sera également chargé de participer à la désinfection du petit matériel mis à disposition des enfants après leur utilisation ainsi que du ménage et de l'entretien des salles et espaces utilisés.

PROCEDURE EN CAS DE SUSPICION DE COVID 19 CHEZ L'ENFANT

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée ou à l'extérieur permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière et mise à disposition de l'enfant d'un masque pédiatrique fourni par l'établissement. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le responsable périscolaire de la procédure à suivre par les parents à savoir : Eviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- L'élève ne pourra revenir qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale et fournir un certificat médical.

PROCEDURE EN CAS DE SUSPICION DE COVID 19 CHEZ LE PERSONNEL

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

Le lieu défini pour l'isolement sur cet établissement est : La salle d'infirmierie

CONTACTS ET INFORMATIONS :

Directrice périscolaire : Rebeuh Christine crebeuh@svdb.fr Tél : 06 34 56 71 16

Coordination périscolaire : Najia BENDIEB nbendieb@svdb.fr Tel : 06.16.65.56.14

Responsable service enfance La Trinité : mseston@svdb.fr Tel : 06.13.32.71.31V